

<b>B1</b>	<b>Informations sur les États contractants</b>	<b>B1</b>
<b>EG</b>	<b>ÉGYPTE</b>	<b>EG</b>

### Informations générales

Nom de l'office :	Office égyptien des brevets
Siège :	101 Kasr Al Ainy St., Cairo, Égypte
Adresse postale :	P.O. Box 11516, Cairo, Égypte
Téléphone :	(202) 792 22 03, 792 12 72, 792 12 92, 792 12 74
Télécopieur :	(202) 792 12 73
Courrier électronique :	patinfo@egypo.gov.eg
Internet :	www.egypo.gov.eg
L'office accepte-t-il le dépôt de documents par des moyens de télécommunication (règle 92.4 du PCT) ?	Non
L'office envoie-t-il, par courrier électronique, des notifications en relation avec les demandes internationales ?	Non
Office récepteur compétent pour les nationaux de l'Égypte et les personnes qui y sont domiciliées :	Office égyptien des brevets ou Bureau international de l'OMPI, au choix du déposant (voir l'annexe C)
Office désigné (ou élu) compétent si l'Égypte est désignée (ou élue) :	Office égyptien des brevets (voir la phase nationale)
L'Égypte peut-elle être élue ?	Oui (liée par le chapitre II du PCT)
Types de protection disponibles par la voie PCT :	Brevets, modèles d'utilité
Dispositions de la législation de l'Égypte relatives à la recherche de type international :	Néant
Protection provisoire à la suite de la publication internationale :	Néant

*[Suite sur la page suivante]*

**B1**                      **Informations sur les États contractants**                      **B1**

**EG**    **ÉGYPTE**    **EG**

*[Suite]*

---

**Informations utiles si l'Égypte est désignée (ou élue)**

---

Délai dans lequel le nom et l'adresse de l'inventeur doivent être communiqués si l'Égypte est désignée (ou élue):

Doivent figurer dans la requête. S'ils n'ont pas été communiqués dans le délai applicable selon l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office invitera le déposant à faire le nécessaire dans un délai de trois mois à compter de la date de l'invitation.

---

Existe-t-il des dispositions particulières relatives au dépôt de micro-organismes et autre matériel biologique ?

Oui

---